VILLE DE TARASCON

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

FORMULAIRE DE PROCURATION – VOTE PAR POUVOIR

Scrutin du samedi 21 novembre 2026

Lieu : Mairie de Tarascon – Salle Camargue
Horaires du vote : de 10h00 à 15h00

IDENTITÉ DU JEUNE QUI DONNE PROCURATION (MANDANT)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Classe :

Adresse :

IDENTITÉ DU JEUNE QUI REÇOIT LA PROCURATION (MANDATAIRE)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Classe :

Adresse :

DÉCLARATION DE PROCURATION

Je soussigné(e) :

élève de la classe de :

domicilié(e) à Tarascon et remplissant les conditions de participation aux élections du Conseil municipal des jeunes de Tarascon,

donne procuration à :

afin qu'il/elle puisse voter en mon nom et à ma place lors des élections du Conseil municipal

des jeunes de Tarascon organisées le samedi 21 novembre 2026, de 10h00 à 15h00, à la mairie de Tarascon.

Je certifie ne pas avoir déjà donné procuration à une autre personne pour ce scrutin.

Fait à Tarascon, le / / 2026

Signature du jeune mandant :

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e),

représentant(e) légal(e) du jeune mandant, autorise celui-ci à donner procuration pour les élections du Conseil municipal des jeunes de Tarascon.

Fait à , le / / 2026

Signature du représentant légal :

RAPPEL DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir participer aux élections du Conseil municipal des jeunes de Tarascon.

Le jeune doit :

- Être scolarisé du CM2 à la classe de Terminale.
- Être domicilié à Tarascon.

DOCUMENTS À FOURNIR :

Le présent formulaire de procuration dûment complété et signé, accompagné d'une copie de la pièce d'identité du jeune mandant, devra être remis au bureau de vote le samedi 21 novembre 2026, pendant les horaires du scrutin (10h00 à 15h00).

RAPPEL : Une seule procuration est autorisée par mandataire.